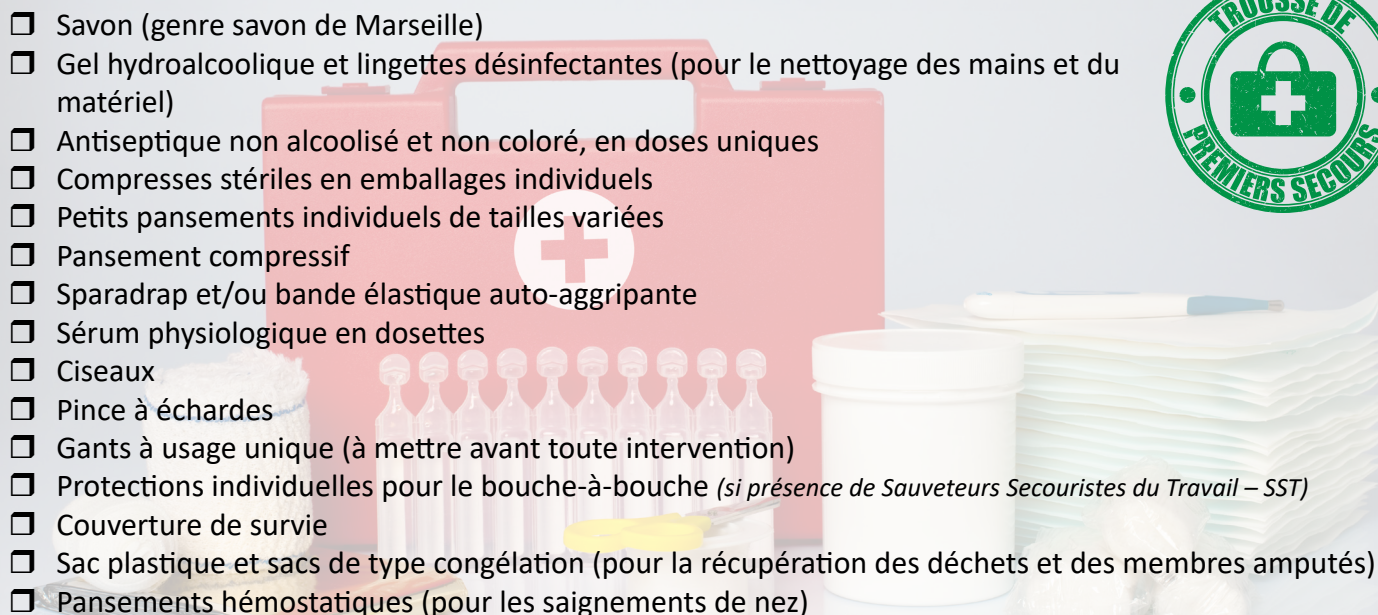



CONTENU D'UNE TROUSSE DE PREMIERS SECOURS SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

- 
- 
- Savon (genre savon de Marseille)
 - Gel hydroalcoolique et lingettes désinfectantes (pour le nettoyage des mains et du matériel)
 - Antiseptique non alcoolisé et non coloré, en doses uniques
 - Compresses stériles en emballages individuels
 - Petits pansements individuels de tailles variées
 - Pansement compressif
 - Sparadrap et/ou bande élastique auto-agrippante
 - Sérum physiologique en dosettes
 - Ciseaux
 - Pince à écharde
 - Gants à usage unique (à mettre avant toute intervention)
 - Protections individuelles pour le bouche-à-bouche (*si présence de Sauveteurs Secouristes du Travail – SST*)
 - Couverture de survie
 - Sac plastique et sacs de type congélation (pour la récupération des déchets et des membres amputés)
 - Pansements hémostatiques (pour les saignements de nez)

Pensez-y !

- ✓ **Suivant votre activité, vous devrez compléter le contenu indiqué ci-dessus.** Exemple : si utilisation d'acide fluorhydrique, ajouter du gel à base de gluconate de calcium.
- ✓ **N'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin du travail, il pourra vous conseiller.**
- ✓ **Le contenu de la trousse doit être vérifié périodiquement afin de réaliser le réapprovisionnement et le contrôle des dates de péremption.**
- ✓ **Le numéro des secours et/ou des SST peut être placé à l'intérieur de la trousse pour mémo.**



Rappel réglementaire :

- ➔ *Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible (article R4224-14 du Code du Travail)*
- ➔ *Ce matériel doit faire l'objet d'une signalisation par panneaux conformes aux dispositions prévues par l'article R4224-23 du Code du Travail.*